

*Demandes de documents*LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
CANADIAN FOREST PRODUCTS LIMITED À NEW  
WESTMINSTERMotion n° 174—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Canadian Forest Products Limited, New Westminster (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
CANADIAN FOREST PRODUCTS LIMITED À PORT MELLONMotion n° 175—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Canadian Forest Products Limited, Port Mellon (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
COLUMBIA CELLULOSE COMPANY À CASTLEGARMotion n° 176—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Columbia Cellulose Company, Limited, B.P. 1000, Castlegar (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
COLUMBIA CELLULOSE COMPANY À PRINCE RUPERTMotion n° 177—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Columbia Cellulose Company, Limited, Prince Rupert (Colombie-Britannique), (Kraft).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
COLUMBIA CELLULOSE COMPANY À PRINCE RUPERTMotion n° 178—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Columbia Cellulose Company, Limited, Prince Rupert (Colombie-Britannique), (sulfite).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
CRESTBROOK FOREST INDUSTRIES À SKOOKUMCHUCKMotion n° 179—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Crestbrook Forest Industries Ltd., Skookumchuck (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

[M. Howard.]

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA CROWN  
ZELLERBACH CANADA À CAMPBELL RIVERMotion n° 180—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Crown Zellerbach Canada Limited, Campbell River (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA CROWN  
ZELLERBACH CANADA À OCEAN FALLSMotion n° 181—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Crown Zellerbach Canada Limited, Ocean Falls (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA EUROCAN  
PULP AND PAPER, À KITIMAT, ET LA FINLAY FOREST  
INDUSTRIES À MACKENZIEMotion n° 182—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Eurocan Pulp and Paper Co. Ltd., Kitimat (Colombie-Britannique) et Finlay Forest Industries Ltd., Mackenzie (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
INTERCONTINENTAL PULP COMPANY À PRINCE GEORGEMotion n° 183—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société Intercontinental Pulp Company Ltd., B.P. 600, Prince George (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
MACMILLAN BLOEDEL À L'ÎLE ANNACISMotion n° 184—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société MacMillan Bloedel Limited, 1010 Derwent Wau, Île Annacis (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA  
MACMILLAN BLOEDEL À POWELL RIVERMotion n° 185—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société MacMillan Bloedel Limited, Powell River (Colombie-Britannique).

(Reportée à l'ordre du jour.)